



Site web: www.fo-dgfip-sd.fr/084/

Avignon, le 05 novembre 2013

Compte-rendu de la CAPL n° 2 du 05 novembre 2013 Liste d'aptitude pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques-année 2014

Début de la séance à 9h

Après lecture des déclarations liminaires par les 3 organisations syndicales représentatives, le président reconnaît que le Plan de Qualification Ministériel n'est pas connu pour 2014 mais qu'il est en baisse depuis 2 ans, ce qui rend d'autant plus délicates les décisions prises en CAP Locales de listes d'aptitude.

En l'espèce, l'administration centrale a demandé à notre direction locale de lui fournir une liste de 9 agents potentiellement éligibles en CAPN. Dans la mesure où les 7 agents présents sur la liste de l'année dernière ont été reconduits puisque leur manière de servir était toujours aussi satisfaisante, la marge de manœuvre laissée à la CAPL devient donc exigüe. Surtout que notre direction locale ne voulait pas trop élargir cette liste afin de ne pas se retrouver l'année prochaine (comme cette année) avec un réservoir trop important d'agents déjà classés excellents. De ce fait, seuls 4 candidats seront finalement ajoutés aux 7 déjà connus.

FO fait remarquer que ce choix prive certains agents de la possibilité d'être promu cette année dans l'hypothèse où :

- certains des agents de cette liste pourraient annuler leur candidature,
- plus de 9 agents du Vaucluse seraient retenus au PQM....on peut toujours espérer plus de reconnaissances des hautes sphères !!!

Le président a également convenu que la suppression du droit au retour a entraîné une baisse du volume des candidatures, notamment pour les agents de l'ex filière GP (voir tableau). Ainsi, un agent qui était sûr de figurer sur la liste des candidats excellents a préféré retirer sa candidature car il ne souhaitait pas prendre le risque d'être affecté hors Vaucluse. Il est précisé par la DDFiP que tout refus après publication du projet de la CAPN entraîne un risque pour l'agent de perdre son poste actuel dans le département si ce dernier a été pourvu après la CAPN de mutations et cet agent deviendrait donc ALD dans le département.

Comme l'an passé, un entretien collectif des agents avait été organisé. A l'issue de cette réunion, 2 d'entre eux ont demandé un entretien individuel.

Et comme l'an dernier, la DDFiP accorde une attention particulière aux dossiers des agents en fin de carrière (58 ans et +).

Le tableau suivant reprend par année de sélection et par filière le nombre de candidats à la liste d'aptitude :

| Année de la promotion | FF | FGP | Total |
|-----------------------|----|-----|-------|
| 2014 | 47 | 27 | 74 |
| 2013 | 38 | 46 | 84 |
| 2012 | 38 | 57 | 96 |
| 2011 | 32 | 84 | 116 |

Pour 2014, 7 dossiers classés « excellent », pas de dossiers « très bon », donc 67 dossiers « à revoir ».

Filière fiscale puis filière gestion publique (cette année encore, examen des dossiers par filière d'origine) certaines candidatures sont écartées, soit en raison :

- d'une ancienneté administrative « trop faible »,
- de la « jeunesse » de l'agent : avant 45 ans, il n'y a que peu d'espoir !!! Les concours sont leurs meilleures chances !
- des notes et appréciations « trop justes » ou « trop irrégulières ».

Viennent ensuite les candidats dont les dossiers sont « insuffisants » (pas de notes optimales en 5 ans malgré de bonnes appréciations).

Puis vient le tour des dossiers « intéressants », comportant plusieurs bonifications avec au moins une optimale, mais « pas prêts »,..... « à consolider »..... « à confirmer »... « très bons mais il y en a des meilleurs ».... « ce sera bientôt bon avec l'appui de leur chef de service » ! ! ! ! !

Il reste donc 2 agents en filière fiscale. Et sur les 4 de la filière GP considérés excellents et méritant d'être proposés en CAPN, pour les raisons évoquées plus haut, seuls 2 seront retenus....dommage pour les 2 autres mais 11 candidats, ce n'est pas 12...ni 13 !

La sélection est donc faite, mais nous, représentants **FO**, sommes pour la liste des 11 candidats proposés « excellents » mais estimons qu'il n'y a pas assez de candidatures soumises à l'avis de la CAP nationale.

Vos représentants **FO** DGFIP à cette CAPL : Damien PERASSE et Catherine LOCRET

Fin de la séance vers 12h30